N°53
JUIN 2021

LA Feuille DU TRI

Sensibiliser la jeune génération : une mission quotidienne pour Sud Rhône Environnement

BULLETIN D'INFORMATION DU SYNDICAT MIXTE SUD RHÔNE ENVIRONNEMENT

SOMMAIRE

2 · Éditorial

3 · La région prête à soutenir les projets de SRE.
· Collecter et traiter les déchets : deux missions distinctes mais complémentaires.
· Le quai de transfert de Beaucaire fonctionne depuis le 15 mars.

4 · Des interventions scolaires toujours demandées et appréciées.
· Exposition « Plus belles nos poubelles »

5 · STOP à la publicité non désirée

6 · 64 571 piles collectées au profit de l'AFM-Téléthon.
· Dans une pile tout est utile !

7 · Meubles, couettes et matelas à jeter ? Direction la benne Eco-Mobilier.
· 174 165 appareils électriques collectés en 2020 soit 9kg par habitant !

8 · Bien trier ses déchets chimiques et permettre leur valorisation

9 · **DOSSIER :** Agir c'est choisir ! Jetez votre déchet dans la bonne poubelle !

11 · Réaliser une éponge Tawashi

La Feuille du Tri N°52 - Mars 2021
Directeur de la publication :
Jean-Marie FOURNIER
Conception, réalisation & rédaction :
Sud Rhône Environnement
Illustrations et photographies :
Freepix.com, Sud Rhône Environnement

// ÉDITORIAL //

C'est avec plaisir que je m'adresse à vous à travers cette 2ème Feuille du Tri de l'année 2021. Dans ce numéro, vous aurez l'occasion de lire les avancées de **Sud Rhône Environnement**, ce que **nous avons accompli** durant le trimestre écoulé et surtout, **ce que vous, habitants avez accompli.**

Car, malgré des contextes sanitaire et local complexes, **les résultats que nous avons obtenu au cours de l'année 2020 sont encourageants.** Qu'il s'agisse de la collecte des emballages (+ 3,5%), du verre (+ 0,7%), du papier (-16%), des ordures ménagères (-2%), des déchets électriques ou électroniques, des piles, du mobilier … les quantités collectées laissent apparaître **la volonté de chacun de faire de son territoire un territoire écoresponsable**.

Quand bien même certains individus, irrespectueux de leur propre cadre de vie, effectuent sans vergogne des dépôts sauvages, **nous constatons avec fierté que vous êtes encore plus nombreux à vous mobiliser pour débarrasser nos espaces de vie de ces déchets**. Dès la rentrée de septembre, **nous nous mobiliserons à vos côtés** pour vous aider dans cette démarche éco-citoyenne.

Pour autant, en matière de tri et de traitement des déchets, nous ne devons **jamais nous reposer sur nos acquis et rester vigilants.** Il est facile d'occulter le fait que **nos erreurs de tri engendrent un coût de traitement considérable** pour la collectivité et qu'à l'inverse, de bons gestes de tri permettent d'obtenir de nouvelles recettes et **limitent ainsi le coût de traitement facturé à chaque usager.**

Rappelons-nous **qu'il n'y a pas de petits gestes si nous sommes nombreux à les faire**. Pour vous donner l'opportunité **d'agir concrètement** pour votre territoire, le dossier de cette Feuille du Tri vous donnera de précieuses **indications pour choisir la bonne poubelle à tout moment.** Si toutefois des interrogations subsistaient, les agents de Sud Rhône Environnement sont là pour vous répondre par téléphone, courriel ou via les réseaux sociaux.

Je vous souhaite un bel été et vous donne rendez-vous dès le **début de l'automne pour de nouvelles actions vertes !**

Le Président,
Jean-Marie FOURNIER

Retrouvez toute l'actualité du syndicat sur les réseaux sociaux !

Jean-Marie FOURNIER et Agnès LANGEVINE, Vice-Présidente de la Région Occitanie, en visite sur le site de Beaucaire.

La région prête à soutenir **les projets de Sud Rhône Environnement**

Le 18 mars, Agnès LANGEVINE, 3ème Vice-Présidente en charge de la Transition écologique et énergétique, de la biodiversité, de l'économie circulaire et des déchets de la Région Occitanie, a été accueillie sur le site de Beaucaire.

Les échanges entre les élus présents ont été **constructifs** et la Vice-Présidente a assuré le **plein soutien de la région Occitanie dans l'élaboration d'un projet à long terme pour Sud Rhône Environnement** ainsi que pour l'ensemble des intercommunalités du Gard.

Collecter et traiter les déchets : **deux missions distinctes mais complémentaires**

La collecte de vos déchets est effectuée par votre intercommunalité ou par le SICTOMU *(pour les habitants de la CC Pays d'Uzès et Pont du Gard)*.

Le traitement de vos déchets est effectué par Sud Rhône Environnement.

Ensemble, nous collaborons **pour gérer les déchets des ménages et sensibilisons les habitants de tout âge aux consignes de tri** et aux enjeux du recyclage.

Jean-Marie FOURNIER présente le fonctionnement du quai de transfert de Beaucaire à la journaliste Coralie Mollaret d'Objectif Gard.

Le quai de transfert de Beaucaire **fonctionne depuis le 15 mars.**

Jean-Marie FOURNIER, Président de Sud Rhône Environnement, l'avait dit dès sa prise de fonction : **son premier objectif serait de redonner vie à l'ancien site d'Écoval 30.**

Après la prise de possession des locaux par les agents de Sud Rhône Environnement en décembre dernier, **une partie des hangars a été transformée et utilisée en quai de transfert à compter du 15 mars 2021.**

Désormais, **une quarantaine de camions de collecte** en provenance des Communautés de Communes Beaucaire Terre d'Argence et de la Vallée des Baux Alpilles ainsi que de l'Agglomération Arles Crau Camargue Montagnette, déchargent chaque jour à Beaucaire ordures ménagères et collecte sélective. Les déchets sont ensuite chargés dans de grands camions **réduisant ainsi par 4 le nombre de véhicules nécessaire au transport des déchets** jusqu'au centre de stockage de Bellegarde et jusqu'au centre de tri de Nîmes.

Des interventions scolaires **toujours demandées et appréciées**

L'année scolaire 2020-2021 touche à sa fin. Nos conseillers du tri, qui ont réalisé depuis le mois de septembre 2020 **plus de 200 interventions gracieusement,** vont profiter de l'été pour renouveler certaines animations, les rendre **plus ludiques et actualiser les informations qu'elles contiennent.**

Votre établissement scolaire est porteur d'un projet de développement durable ?
Vous souhaitez être accompagné dans l'enseignement au développement durable ?

N'hésitez pas à prendre contact avec Sud Rhône Environnement par courriel à contact@sudrhone.fr ou par téléphone au 04 66 59 06 51 et **programmer dès maintenant** l'intervention correspondante à vos attentes pour la prochaine année scolaire.

Exposition **« Plus belles nos poubelles »**

L'exposition **« Plus belles nos poubelles »** est composées de **8 vitrines** permettant de façon **ludique et factuelle d'appréhender et de visualiser les consignes de tri** du territoire. Elle permet également au public de prendre conscience des **enjeux liés à la gestion et à la réduction de nos déchets.**

Sud Rhône Environnement met à disposition **gratuitement** cette exposition aux établissements scolaires (pour une durée minimale de 5 jours). Elle est aussi accessible aux centres de loisirs, aux associations ou aux communes **désireux de sensibiliser petits et grands citoyens**.

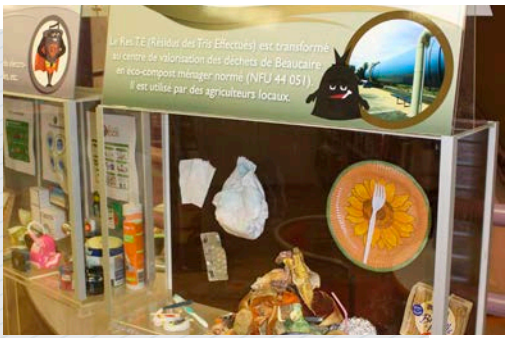

STOP à la publicité non désirée

Sud Rhône Environnement vous donne les outils pour réduire vos déchets papiers

Encore aujourd'hui, **1/3 des papiers issus des colonnes bleues est composée de publicités.** Ces déchets sont recyclés pour la confection de nouveaux supports en papier. Toutefois rappelons-nous que **le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas.** En disant non aux publicités, un foyer peut économiser **30kg de papier sur une année**.

Du 1er décembre 2020 au 28 février 2021, les enfants du territoire de Sud Rhône Environnement ont eu l'occasion de participer à un concours à l'intitulé révélateur : **« Dessine-moi un STOP PUB ».**

Le visuel final a été réalisé à partir **du dessin de Margaux Z. âgée de 10 ans** et habitante de Saint Quentin la Poterie. Les nouveaux autocollants STOP PUB **sont disponibles gratuitement à l'accueil de votre mairie ou de votre intercommunalité.** Vous n'avez pas la possibilité de vous déplacer ? Retrouver notre visuel **en libre téléchargement** sur notre site www.sudrhone.fr.

STOP-PUB : son respect est une obligation légale

L'article L. 541-15 du Code de l'environnement prévoit que *« le non-respect d'une mention apposée faisant état du refus de la part de personnes physiques ou morales de recevoir à leur domicile ou à leur siège social des publicités non adressées est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la 5ème classe.»* soit une amende allant jusqu'à **7 500€ et 15 000€ en cas de récidive.**

« Je me suis aperçue que dans la rue, il y a beaucoup de publicités qui traînent par terre. J'ai compris que les gens leur portent peu d'intérêt pour les jeter de partout. Avec mon dessin, je voudrai limiter la distribution des publicités. »

Margaux Z.

Sud Rhône Environnement remercie l'ensemble des participants pour leurs magnifiques productions !

64 571 piles collectées au profit de l'AFM-Téléthon.

batribox

La collecte solidaire **«1 pile = 1 don, de l'énergie pour le Téléthon»** 2020 s'est terminée le 12 février dernier. Après un temps de reconditionnement et de tri, **Batribox**, la solution de collecte et de recyclage des piles et batteries usagées de l'éco-organisme agréé **Screlec**, a annoncé des résultats au-delà de ses attentes compte tenu du contexte sanitaire.

A l'échelle nationale, ce sont **141 tonnes de piles usagées qui ont été récoltées** permettant à Batribox d'effectuer un don de **35 320 euros à l'AFM-Téléthon**. A l'échelle de Sud Rhône Environnement, c'est **1,36 tonne de piles usagées** qui ont été collectées et ainsi **340 € qui ont été reversés** à l'AFM-Téléthon.

Sud Rhône Environnement se joint à l'équipe de Batribox pour **remercier les habitants** du territoire de leur **engagement** et de leurs **efforts** pour cette grande collecte **éco-citoyenne et solidaire** !

141 tonnes = **6 714 280 piles collectées**

1,36 tonne = **64 571 piles collectées**

Dans une pile **tout est utile !**

Il est important de recycler les piles et batteries pour :

- Éviter le gaspillage des ressources naturelles rares comme le fer, zinc et nickel.
- Revaloriser les alliages et métaux qui sont utilisés dans de nombreuses industries.
- Éviter d'introduire dans les ordures ménagères des traces de métaux lourds contenus dans certains types de piles et batteries.
- Éviter d'introduire et disperser dans la nature des métaux lourds se révélant très toxiques pour l'homme, l'animal ou l'environnement.

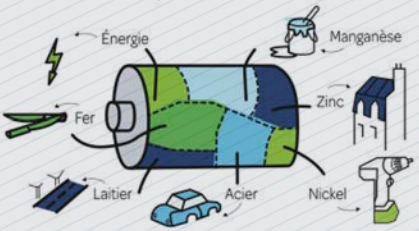

Meubles, couettes et matelas à jeter ? **Direction la benne Eco-Mobilier**

Votre matelas fait grise mine ? Vos couettes et oreillers sont plus que fatigués ? Le buffet du salon s'est effondré ? **Que faire de ces objets ? Un seul réflexe : la déchèterie.**

Les **13 déchèteries** de Sud Rhône Environnement sont équipées d'une **benne dédiée au mobilier** et peuvent accueillir tout type de mobilier en **plastique, en fer ou en bois mais aussi les éléments de literie tels que les matelas, couettes et oreillers.**

Pourquoi adopter ce réflexe ? Pour promouvoir la **réutilisation** au même titre que le **recyclage.** Les meubles déposés sont réorientés vers les boutiques de seconde main gérées par les acteurs de l'**économie sociale et solidaire** ou sont broyés et **réutilisés pour la confection de nouveaux meubles.**

Cette année **les couettes et oreillers** seront progressivement collectés séparément en déchèterie afin qu'ils soient **réutilisés ou recyclés** (en panneaux d'isolants ou en Combustible Solide de Récupération).

174 165 appareils électriques collectés en 2020 soit 9kg par habitant !

Un geste de tri de plus en plus systématique qui permet de **lutter contre l'épuisement des ressources naturelles** (minérales comme les métaux ou fossiles comme le pétrole, le charbon, le gaz, ...). A l'échelle nationale, pour l'année 2020, ce sont plus de **7 829 tonnes de matières premières brutes qui ont pu être économisées, de quoi produire 19 509 ordinateurs.**

Votre geste de tri permet également de **lutter contre le réchauffement climatique** grâce à la **dépollution**, d'une part, qui évite l'émission de gaz à effet de serre contenu dans les appareils électriques et électroniques, et au **recyclage** de ces objets, d'autre part, qui émet bien moins de gaz à effet de serre que la fabrication de nouveaux éléments.

Ainsi, en 2020, **votre geste de tri a évité 891 tonnes de CO_2,** l'équivalant de 8 020 trajets Lille Marseille en voiture.

Pour consulter le rapport détaillé de la collecte de D3E sur le territoire de Sud Rhône Environnement rendez-vous sur www.sudrhone.fr

ecosystem

Bien trier ses déchets chimiques et permettre leur valorisation

Des produits de bricolage (peintures, enduits, colles, mastics, solvants, acides…), **de jardinage** (insecticides, biocides, phytosanitaires …), **d'entretien de véhicule** (liquide de refroidissement), **de piscine** (brome, chlore, galets de désinfection …), **de cheminée** (allume-feu, nettoyant, bioéthanol, …) **ou de la maison** (déboucheurs de canalisation, décapant four, imperméabilisant, lessive de soude, …), **les produits dangereux sont partout dans notre quotidien.**

Les produits chimiques usagés **constituent des déchets dangereux pour votre santé** et votre environnement. Ils constituent un réel facteur de pollution. Pour bénéficier d'une **prise en charge** et d'un **traitement sécurisé** ils doivent être déposés en déchèterie.

Quel que soit votre produit chimique, il est absolument interdit de le jeter :
- dans les **poubelles** (ordures ménagères, collecte sélective) ;
- dans les **canalisations** (WC, évier).

Pourquoi ces interdictions ?
Quand vous jetez un produit chimique usagé dans une poubelle, vous **compromettez la valorisation** des déchets qu'elle contient.

Si vous déversez des produits chimiques dans les canalisations, ils seront **mal éliminés** lors des traitements des stations d'épuration ou **perturberont leur fonctionnement**. Ils vont donc rejoindre le milieu naturel et auront un **effet très néfaste** sur la plupart des espèces vivantes.

Bon à savoir : **garder le contenant d'origine est indispensable**

Qu'ils soient **vides, souillés ou avec un reste de contenu**, vos déchets chimiques doivent être déposés en déchèterie **dans leur contenant d'origine**. Veillez, par ailleurs, à bien **visser les bouchons, à fermer les couvercles** pour éviter tout écoulement.

S'ils ne se trouvent pas dans leur contenant d'origine (par exemple, si vous avez vidé du white spirit dans une bouteille d'eau) ou si l'étiquette n'est plus lisible, il est **important d'identifier vos produits en collant une étiquette sur leur emballage.** Cela permettra aux agents de déchèterie de trier correctement et d'**éviter ainsi les accidents** causés par le mélange de produits chimiques dangereux incompatibles. Ce petit geste permet également de confier les produits identifiés à **l'éco-organisme EcoDDS** et ainsi de réduire leurs coûts de traitement.

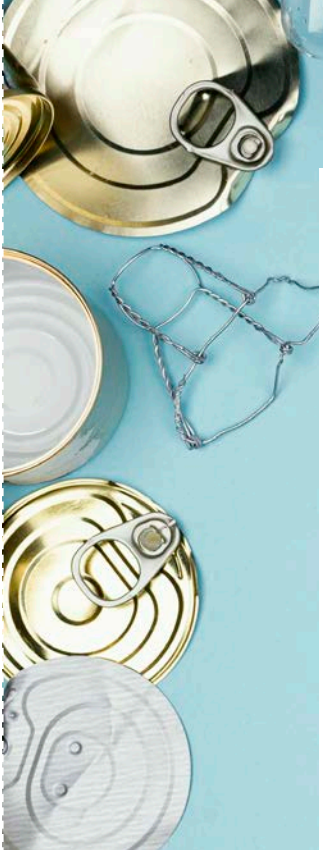

Agir c'est choisir !

Jetez votre déchet dans la bonne poubelle !

Le « **tout aux ordures ménagères** » est une idée aujourd'hui **révolue**. **Sud Rhône Environnement** le constate chaque année, **vos gestes de tri s'améliorent** facilités par l'harmonisation et la simplification des consignes de tri.

Ce dossier vous permettra **d'y voir plus clair** sur la destination de vos déchets. Vous constaterez qu'au final **peu de choses terminent leur vie dans le sac noir**.

Certains déchets ne sont pas pris en charge par le service public de gestion des déchets, c'est le cas notamment des pneus ou des bouteilles de gaz qui doivent être confiés à votre revendeur, ou encore des fusées de détresse (aper-pyro.fr), des panneaux photovoltaïques (pvcycle.fr), des véhicules hors d'usage, les déchets radioactifs (andra.fr), l'amiante … Si le déchet que vous souhaitez jeter n'apparaît pas dans ce récapitulatif, contactez-nous pour vous assurer de votre geste de tri.

LE PAPIER

Magazines, cahiers, journaux, feuilles volantes, enveloppes, catalogues, publicités, livres, ...

SE JETTE DANS LA COLONNE BLEUE

LES EMBALLAGES

En plastique, en carton ou en métal

SE JETTENT DANS LE SAC, LE BAC OU LA COLONNE JAUNE

LE VERRE

Bouteilles, pots, bocaux et flacons en verre.

SE JETTE DANS LA COLONNE VERTE

DÉCHETS SPÉCIFIQUES

Électriques, chimiques, bois, végétaux, ferraille, gravats, plâtre, mobilier, ampoules, gros cartons, batteries, piles, cartouches d'encre ...

SE JETTENT À LA DÉCHÈTERIE

LE TEXTILE

Vêtements, chaussures, maroquinerie, linge de maison quel que soit leur état

SE JETTE DANS LA COLONNE TEXTILE

LES DÉCHETS DE CUISINE

Épluchures, coquilles d'œufs, filtres à café, sachets de thé ou petits végétaux

SE DÉPOSENT EN PRIORITÉ DANS UN COMPOSTEUR (INDIVIDUEL OU COLLECTIF)

LES ORDURES MÉNAGÈRES

« RÉSIDUS DES TRIS EFFECTUÉS »

Cotons démaquillants, cotons-tiges, masques chirurgicaux, brosses à dents, couches-culottes, protections périodiques, rasoirs jetables, gants jetables, bouchons de lièges, mouchoirs en papier et essuie-tout ...

A DÉFAUT, ILS SE DÉPOSENT AUX ORDURES MÉNAGÈRES

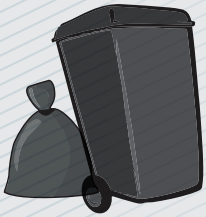

SE DÉPOSENT DANS LE BAC OU LE SAC NOIR

De nombreux déchets peuvent être **évités en optant pour des alternatives réutilisables :** oriculis, couches lavables, rasoir à tête rechargeable, brosse à dent où seule la tête se change ... Vous pouvez aussi **vendre ou donner les objets dont vous n'avez plus l'utilité :** une vaisselle un peu démodée, des jouets, des habits ... **ils peuvent encore servir, pensez-y !**

// TUTO-ÉCOLOGIQUE //

Donnez une seconde vie
à vos chaussettes orphelines

Qui ne s'est jamais retrouvé avec une **chaussette dont la jumelle avait disparu** comme avalée par la machine à laver ?

Que faire avec cette orpheline ? Un tawashi bien sûr ! Grand classique de la culture zéro déchet, le tawashi est une **éponge d'origine japonaise à fabriquer soi-même** avec du tissu de récupération. On évite ainsi l'achat d'éponge neuves à base de résine synthétique dont l'impact écologique est assez lourd.

1 Fabriquer le métier à tisser

Cela ne vous prendra qu'une dizaine de minutes et vous serez ensuite prêt pour réaliser des centaines et des centaines de Tawashi.

Matériel :
- une planche en bois lisse et plate. Elle doit pouvoir contenir un carré d'environ 20 cm de côté.
- un crayon
- une équerre
- 28 clous - L'idéal est d'utiliser des clous à tête plate pour faciliter le montage du tawashi.
- un marteau

Construire le métier à tisser :
- À l'aide du crayon et de l'équerre, tracer un carré de 16 cm de côté sur la planche. Marquer un petit trait au crayon tous les 2 cm sur tout le contour du carré ;
- Clouer un clou sur chaque petit trait de crayon, sauf aux 4 coins du carré. On obtient donc 7 clous sur chaque côté, espacés de 2 cm.

2 Réaliser un tawashi

Matériel :
- du tissu de récup' en forme de tube. L'idéal est un tissu élastique, assez long pour pouvoir y découper 14 petits bandeaux de 2 à 3 cm de large.
- une paire de ciseaux

Réalisation
- Découpez le tissu en 16 lamelles de 3 cm de large.
- Posez le métier à tisser devant vous et repérez le premier couple de tourillons horizontal. Accrochez un bandeau de tissu entre ces deux clous.
- Faire de même avec 7 autres bandeaux de façon à obtenir 8 lignes horizontales (bandes horizontales).
- Tisser les bandeaux verticaux sur les horizontaux Pour les autres bandeaux, alternez le tissage de manière à garder l'alternance au-dessus, au-dessous pour chaque bandeau.
- Saisissez-vous à présent du 1er anneau situé dans le coin haut droit. Ecarter-le entre votre pouce et votre index et faites-y glisser l'anneau suivant. Tirez légèrement pour tasser l'ouvrage.
- Répétez l'opération jusqu'a ce qu'il n'en reste plus qu'un. Serrez-le, un peu plus que les autres, afin qu'il serve d'accroche.

Cerise sur le gâteau

Votre tawashi est **lavable** pour être réutiliser de nombreuses fois et quand il sera vraiment hors d'usage, **il trouvera sa place dans la colonne à textile.**

Des difficultés à réaliser cet objet 100% récup et zéro déchet ?
Rendez-vous sur www.sudrhone.fr pour visualiser la vidéo du tutoriel.

PUBLICATION RÉALISÉE AVEC LE SOUTIEN DE :

Ne vous posez plus de questions, désormais ...

TOUS LES EMBALLAGES SE TRIENT !

OUI, TOUS LES EMBALLAGES

Même votre **pot de yaourt,** de crème fraiche et de beurre, **le blister** de votre magazine ou la **barquette en plastique** de charcuterie ....

Un doute sur le tri ou le traitement de vos déchets ? www.sudrhone.fr
Contactez Sud Rhône Environnement par téléphone au 04 66 59 06 51 ou contact@sudrhone.fr

Sud Rhône Environnement
SYNDICAT MIXTE